



## La mise en place des comités de transhumance au Niger Une démarche inédite et réussie en matière de dialogue multi-acteurs pour améliorer la gouvernance des terres pastorales

### Contexte

Au Niger comme dans tous les pays du Sahel, le pastoralisme fait face à des défis majeurs. La transhumance transfrontalière – pratique séculaire caractérisant le pastoralisme dans toute l'Afrique au sud du Sahara et dont les bienfaits ne sont plus à démontrer – est dangereusement menacée. Les défis auxquels elle fait face ont trait à la pression de plus en plus accrue sur les ressources naturelles, au changement climatique, à la multiplication des conflits violents et à la faible couverture du pays en structures déconcentrées d'accompagnement des éleveurs effectuant régulièrement la transhumance transfrontalière.

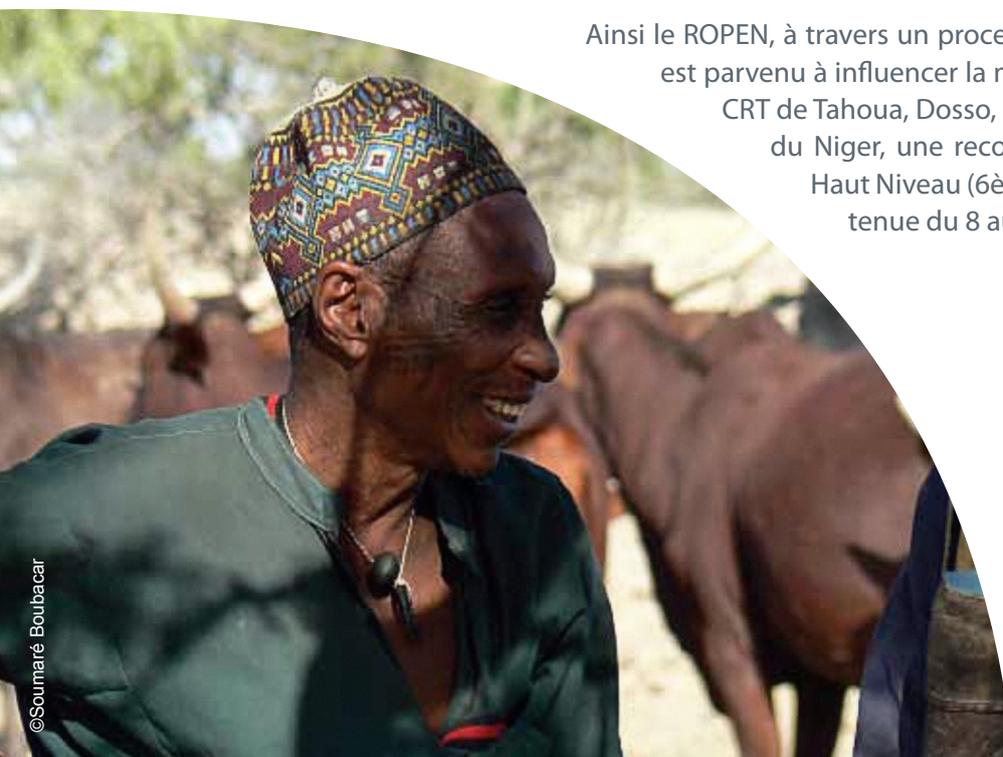
Pour gérer ces défis et trouver des solutions communes au pays de la région, la CEDEAO a adopté en 1998, la décision A/DEC/1998, dont le but est de faciliter la mobilité des animaux dans l'espace régional. Cette décision encourage les États membres à mettre en place des dispositifs institutionnels, à l'échelle nationale et régionale, pour assurer une transhumance transfrontalière apaisée.

Dans le cadre de ses actions visant à la promotion de la transhumance apaisée au Niger, le Réseau des Organisations de Pasteurs et Éleveurs du Niger (ROPEN), en étroite collaboration avec les autorités nigériennes et grâce à l'appui décisif des partenaires techniques et financiers, en particulier la FAO et le Projet d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS) financé par la Banque Mondiale, a fait de la mise en place et de l'opérationnalisation du **Comité National de Transhumance** (CNT) et des **Comités Régionaux de Transhumance** (CRT) son cheval de bataille, notamment par des activités de plaidoyer à l'endroit des autorités nigériennes.

*La décision A/DEC/1998 fixe les principes de la réglementation de la transhumance inter-États membres de la CEDEAO. Elle oblige les États membres à mettre en place des dispositifs institutionnels, à l'échelle nationale et régionale, pour assurer une transhumance transfrontalière apaisée.*

Ainsi le ROPEN, à travers un processus ascendant conduit de 2016 à 2020, est parvenu à influencer la mise en place et l'opérationnalisation des CRT de Tahoua, Dosso, Diffa, Zinder et Tillabéry, ainsi que le CNT du Niger, une recommandation de la dernière réunion de Haut Niveau (6ème édition) sur la transhumance apaisée, tenue du 8 au 9 octobre 2019 à Accra (Ghana).

*Le Réseau des organisations des Pasteurs et Éleveurs du Niger – ROPEN-Marobé est le répondant légal du Réseau Billital Marobé dénommé RBM.*



## Les éléments clés du succès

La mise en place des organes de transhumance (CRT et CNT) au Niger est le fruit d'une démarche participative, inclusive, itérative et collaborative. Le succès de ce processus est le résultat de la conjugaison de plusieurs éléments spécifiques.

### Une volonté politique forte

Tout au long du processus de mise en place des CRT et CNT, les Autorités Administratives nigériennes ont répondu favorablement aux actions de plaidoyer du ROPEN. Toutes les activités menées au niveau des régions (signatures des arrêtés de création des comités et leur installation, ouverture des ateliers) ont connu la participation des Gouverneurs. De même, au niveau national, l'installation du CNT le 16 janvier 2020, a été parrainée par deux Ministres, celui en charge de l'Élevage et celui en charge de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et du Développement Agricole Durables (SAN-DAD). Ces Autorités en plus de leur participation ont, à chaque occasion, pris les dispositions nécessaires pour le succès des activités du ROPEN rentrant dans le cadre de ce processus.

### La nature multi-acteur des organes de transhumance

Le CNT est un cadre de concertation multi-acteurs impliquant de nombreuses organisations de producteurs, qui travaillent désormais en étroite collaboration avec les pouvoirs publics, qui l'ont d'ailleurs institué au travers du décret présidentiel [Décret N°2019-641/PRN/MAG/EL] du 20 novembre 2019 portant création, missions, composition, et modalités de fonctionnement du Comité National de Transhumance (CNT). Ce caractère inclusif l'a marqué pendant toutes les étapes de sa mise en place, et réside également dans sa composition, qui reflète la diversité des acteurs intervenant sur les questions de la transhumance et de l'occupation de l'espace: les leaders d'opinion, les députés de la région concernée, les chefs coutumiers, les représentants des villages et des associations des femmes œuvrant dans le secteur de l'élevage etc.

### La collaboration avec les partenaires techniques et financiers

La réussite du processus de création et d'opérationnalisation du CNT et des CRT au Niger réside, en partie, dans la collaboration constante avec les partenaires techniques et financiers, en particulier la FAO. La FAO a soutenu financièrement et techniquement l'installation du CNT à travers un protocole d'accord signé avec le ROPEN et son organisation faitière, le Réseau Billital Maroobé. Ce protocole visait à la mise en œuvre du projet «**Améliorer la gouvernance des terres pastorales au Niger et contribuer à une transhumance transfrontalière apaisée dans l'espace CEDEAO**».



Ouverture de l'atelier national de réflexion sur les acquis de la loi pastorale - la prise en compte des considérations des pasteurs/éleveurs au Niger dans la Politique Foncière Rurale. Niamey, Septembre 19, 2019.

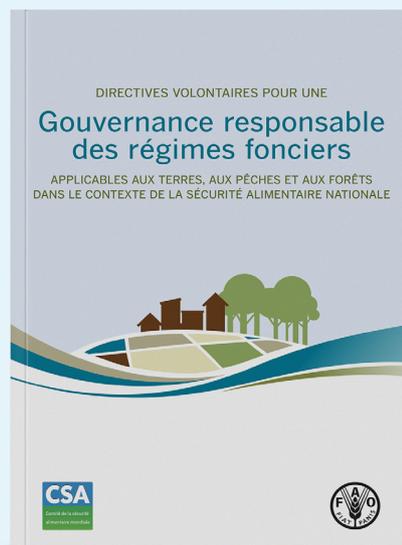
L'atelier a été ouvert par le Ministre chargé de l'élevage au Niger. Il a servi d'espace de dialogue et de plaidoyer pour l'installation de la Comité National de Transhumance.

## Le renforcement de capacité des acteurs

Le processus d'installation du CNT et des CRT a également été accompagné par une série d'actions, entreprises par le ROPEN; en particulier des activités de renforcement des capacités des acteurs membres de ses structures. A cet effet, un guide en image tiré du le Guide Technique «Améliorer la gouvernance des terres pastorales», lui-même développé à partir des **Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale** (DV), a été conçu par le ROPEN en collaboration avec les acteurs locaux, à travers une démarche participative et itérative.

### Principes fondamentaux des Directives Volontaires sur les Régimes Fonciers

1. Reconnaître et respecter tous les détenteurs de droits fonciers légitimes et leurs droits.
2. Protéger les droits fonciers légitimes contre les menaces et les violations.
3. Promouvoir et faciliter l'exercice des droits fonciers légitimes.
4. Donner accès à la justice en cas de violation de droits fonciers légitimes.
5. Promouvoir et faciliter l'exercice des droits fonciers légitimes.



A ce guide en images intitulé «Guide d'accompagnement pour l'amélioration de la gouvernance des régimes fonciers pastoraux au Niger», s'ajoute une adaptation des DV au contexte national auquel, ainsi que d'autres modules de formations sur la réglementation de la transhumance transfrontalière dans les pays de la CEDEAO. L'ensemble de ces documents a servi de support pour renforcer les capacités des CRT de Dosso, Tahoua et du CNT sur les principes fondamentaux des DV et des domaines d'action de la gouvernance des terres pastorales et les régimes fonciers pastoraux.

### Les domaines d'action de la gouvernance des terres pastorales et les régimes fonciers pastoraux qui ont inspiré les actions au Niger

1. Amélioration du processus de prise de décision dans la gouvernance des ressources pastorales.
2. Assurer une participation ouverte, équitable et transparente dans les consultations et négociations.
3. Éviter et gérer les conflits.





Débat lors de l'atelier national de réflexion sur les acquis de la loi pastorale - la prise en compte des considérations des pasteurs/éleveurs au Niger dans la Politique Foncière Rurale. Niamey, Septembre 19, 2019.

### Le partage d'expériences

L'expérience du Niger dans la conduite du processus de mise en place du CNT a été partagée lors de deux **Rencontres de Haut Niveau sur la Transhumance Transfrontalière** tenues au Tchad et au Ghana, respectivement les 13 et 14 octobre et 15 et 16 novembre 2019. Ces rencontres ont vivement salué et encouragé le Niger dans sa démarche et ont recommandé aux autres États de la CEDEAO de s'en inspirer pour parfaire leurs dispositifs institutionnels, tels que prévus par la décision A/DEC de 1998 de la CEDEAO.

Devant le succès obtenu par le ROPEN dans son élan de plaidoyer, les organisations de la société civile du Burkina Faso ont effectué, du 1er au 8 décembre 2019, un voyage d'étude, pour échanger et apprendre de l'expérience très appréciée du Niger, et cela dans une perspective de répliquabilité du processus dans leur pays.

### Les prochaines étapes pour assurer l'effectivité et la durabilité des Comités de Transhumance

Dans le but d'assurer l'effectivité et la durabilité des structures multi-acteurs pour une transhumance transfrontalière, le ROPEN, en collaboration avec les autorités nigériennes, compte poursuivre les actions de plaidoyer et de renforcement de capacités, en menant les actions suivantes:

- ▶ Renforcer les capacités des membres du CNT et des CRT sur la réglementation de la transhumance transfrontalière dans les pays de la CEDEAO et la gouvernance foncière des terres pastorales, à travers l'organisation de rencontres, de séminaires et de voyages d'échanges d'expérience;
- ▶ Appuyer la communication et la circulation d'informations sur la situation de la transhumance depuis les éleveurs, leurs organisations, jusqu'aux instances de transhumance au niveau régional (CRT) et national (CNT). Cette information porte notamment sur les périodes propices aux mouvements, les conditions de départ et d'accueils, la disponibilité de ressources pastorales, etc;
- ▶ Poursuivre les activités de renforcement des capacités dans d'autres régions, à l'aide du guide en image pour l'amélioration des régimes pastoraux au Niger et de tous les modules de formation conçus pour cela dans la perspective d'atteinte de la couverture totale du pays en structures déconcentrées d'accompagnement de la Transhumance;
- ▶ Partager l'expérience du processus de mise en œuvre des CNT et CRT, ainsi que le matériel développé au Niger avec d'autres pays de la région, pour promouvoir les espaces de dialogue multi acteurs, la prévention et la gestion des conflits et contribuer ainsi à une transhumance transfrontalière apaisée dans la zone CEDEAO.



## La mise à l'échelle

Différents éléments montrent l'originalité du processus de plaidoyer entrepris par le ROPEN. Les succès et leçons apprises peuvent servir de tremplin à d'autres pays qui souhaitent plaider pour la mise en place de cadres de concertation multi-acteurs locaux, inclusifs et participatifs sur la transhumance transfrontalière.



Dialogue entre acteurs pasteurs, agropasteurs et pouvoir public pour une transhumance responsable et apaisée dans l'espace de la CEDEAO. Le 2 mars 2020 à Niamey.

### *Dans un tel but, il est conseillé:*

- ▶ D'envisager un **processus participatif et multi-acteurs** à travers des actions de mobilisation des acteurs à la base et de collaboration avec les autorités à tous les niveaux (national, régional, départemental, communal);
- ▶ D'entreprendre des activités de **renforcement des capacités des acteurs** tout au long du processus;
- ▶ De chercher l'appui de partenaires techniques et financiers et de **créer une synergie entre les acteurs intervenant dans le domaine** des actions de plaidoyer pour améliorer la transhumance transfrontalière.



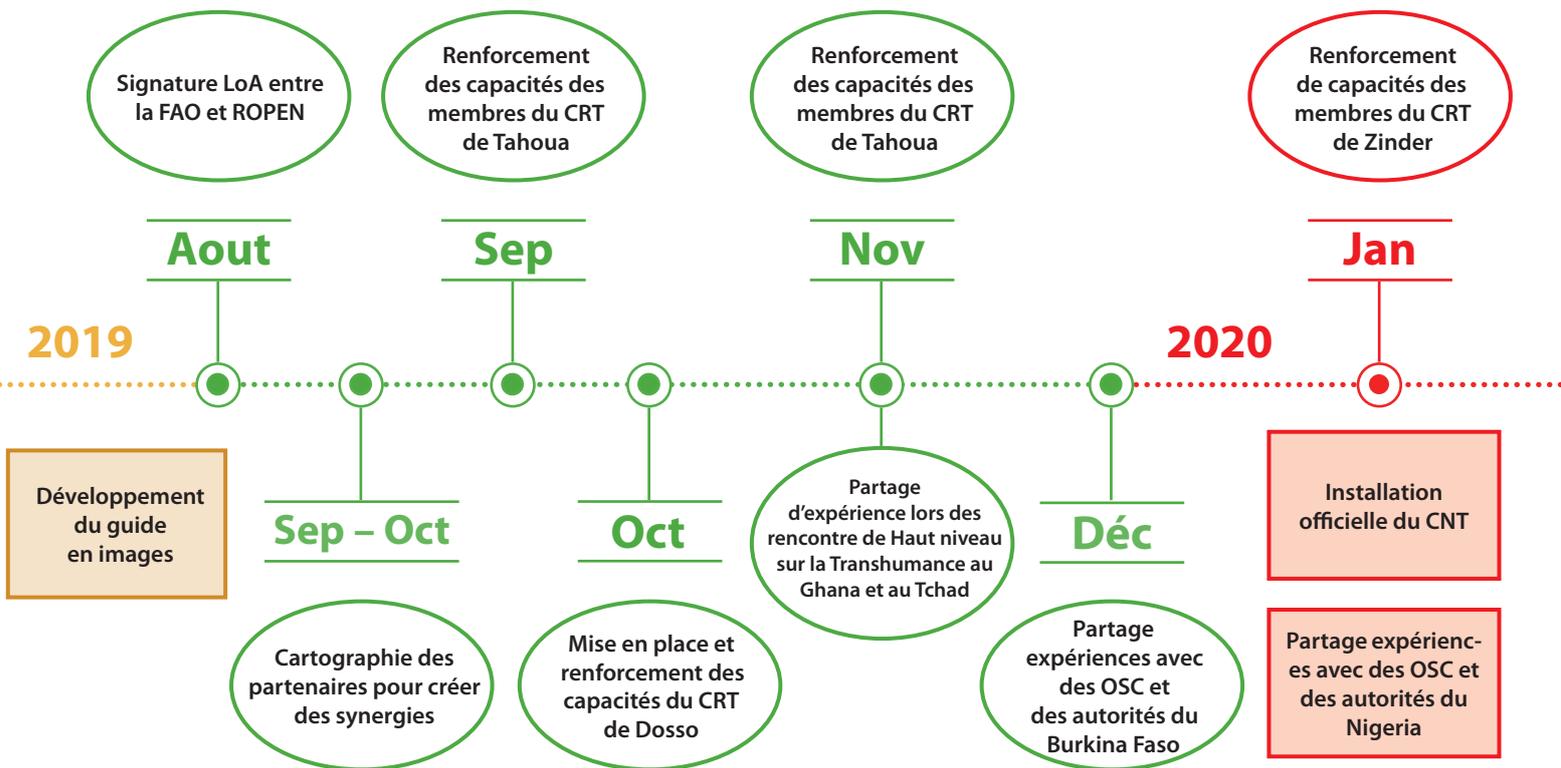
Le président du ROPEN-Marobé est interrogé sur les difficultés rencontrées par les transhumants dans l'espace CEDEAO. Le 2 mars 2020 à Niamey.

# En application de la Décision A/DEC/5/10/98 relative à la réglementation de la transhumance entre les États membres de la CEDEAO

## Chronologie des activités des Activités du ROPEN vers l'installation des Comités de Transhumance au Niger

### Activités de Plaidoyer pour la mise en place du CNT:

- Plusieurs rencontres et correspondances entre des organisations pastorales et le Ministre d'Etat.
- Atelier sur la loi pastorale dans le contexte de la préparation de la politique foncière rurale au Niger (septembre 2019).
- Plaidoyer auprès du Ministre en charge de l'Élevage lors de la rencontre de Haut niveau sur la Transhumance (octobre 2020).



©Najim Ataka

Installation officielle du CNT. Le 16 janvier 2020 à Niamey

## Conclusion

L'expérience de la mise en place du CNT au Niger montre que **les actions de plaidoyer menées selon un processus ascendant, inclusif et participatif constitue un gage de réussite pour la mise en place de dispositifs d'amélioration de la gouvernance des régimes fonciers**, tels que recommandée par les DV. En effet, dans la démarche suivie au Niger, les DV ont constitué un outil de base indispensable pour le renforcement des capacités des acteurs, surtout grâce à leur adaptation au contexte spécifique du Niger, à travers notamment la rédaction de documents directement inspirés de leur contenu. Elles ont également démontré toute leur utilité en tant que référence pour mener les actions de plaidoyer.



*«En ces temps où la transhumance transfrontalière devient un parcours du combattant pour les pasteurs du Sahel en général et du Niger en particulier; nous n'avons d'autres choix que d'opérationnaliser les comités de transhumances et de renforcer les capacités de leurs membres; c'est ce choix que notre département ministériel a fait en collaboration avec le ROPEN et en s'appuyant sur les Directives Volontaires et le Guide pour l'Amélioration de la Gouvernance des Régimes Fonciers Pastoraux. Nous en sommes fiers.»*

Mr DIAMOITOU G. BOUKARI  
Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage  
et Président du Comité National de Transhumance au Niger



## Plus d'information

Réseau des organisations de pasteurs et éleveurs du Niger – ROPEN  
Courriel: ropenniger@yahoo.fr

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  
Gouvernance foncière  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome, Italie

Courriel: VG-tenure@fao.org  
Site web: [www.fao.org/tenure/fr](http://www.fao.org/tenure/fr)  
Site web Pastoralist hub: [www.fao.org/pastoralist-knowledge-hub/fr](http://www.fao.org/pastoralist-knowledge-hub/fr)

Cette publication a été réalisée grâce à l'appui de la Confédération Suisse - Direction du développement et de la coopération (DDC) et de la Agence Espagnole pour la Coopération Internationale au Développement (AECID)



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la licence CC BY-NC-SA 3.0 IGO